

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
COLLEX-BOSSY**

Séance du lundi 8 octobre 2018 à 20h30

Présents

Mesdames et Messieurs

VIGNERON Gyl	Président
MALHERBE Sylvie	Vice-présidente
VERARDI Tiziano	Secrétaire

CARTIER Antonella
CASTLE Danièle
KENDE Michael
MACHERET Isabelle
MEGROZ Valérie
NOLL Dorothea
PESENTI Sébastien
PFEIFFER Pablo arrivé à 20h36
STEIMER Jérôme
WESTEEL Madeleine

Excusées :

BOYE Karla, STANGA Laura

Exécutif

Arnaud Ythier, maire
FAVRE Christiane, administratrice
ROCH Barthélémy, administrateur

Mme Carrillo, adjointe, absente pour une durée indéterminée, n'a pas été convoquée.

Ordre du jour

1. *Approbation du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2018*
2. *Communications du bureau*
3. *Nomination des président-e-s et vice-président-e-s des locaux de vote pour 2019*
4. *Vote d'une délibération relative à un crédit budgétaire supplémentaire de 7'930.- F pour une étude de faisabilité pour l'aménagement et l'estimation du coût d'un accès indépendant pour l'appartement sis au 1^{er} étage de l'ancienne école*
5. *1^{ère} lecture du budget*
6. *Communications de la mairie*
7. *Communications des commissions*
8. *Propositions individuelles et questions*
9. *Naturalisations ordinaires (huis clos)*

Le **Président** tient à dire devant l'assemblée à quel point il est ravi de revoir le Maire et lui souhaite, au nom du Conseil municipal, un chaleureux retour. Il tient également à réitérer ses remerciements aux administrateurs et plus spécialement à Mme Favre qui termine son mandat dans deux jours, dès que le futur adjoint Ricardo Muñoz prêtera serment devant le Conseil d'Etat.

Le **Président** propose de modifier l'ordre du jour ; la 1^{ère} lecture du budget était proposée au point 3) de l'ordre du jour afin de libérer plus rapidement le comptable. Le Maire n'ayant pas jugé sa présence indispensable, il est proposé de passer la 1^{ère} lecture au point 5) de l'ordre du jour; cette modification n'appelle aucun commentaire.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2018

A une remarque de **Mme Macheret** qui est en désaccord sur une décision prise lors de cette séance, **Mme Favre** précise que ce point de l'ordre du jour consiste à se prononcer sur la précision avec laquelle les débats sont relatés et non sur le jugement des conseillers sur les décisions prises.

La parole n'étant plus demandée, le **Président** passe au vote ; ce procès-verbal **est accepté à 9 voix pour et 2 abstentions.**

Le Président remercie l'auteure de ce procès-verbal.

2. Communications du bureau

2.1 Courrier de M. et Mme Uldry

Le Président informe avoir reçu un courrier de M. et Mme Uldry, habitant face au rond-point de Bossy.

M. Verardi en donne lecture. Il s'agit en substance de doléances liées à l'augmentation des nuisances dues à la circulation des pendulaires à Bossy, au non-respect de la vitesse de 40 km/h et du passage de la frontière. Ces personnes rappellent avoir déjà demandé la mise en place d'un radar sans avoir eu gain de cause.

M. Kende confirme le trafic important des pendulaires et également le fait que les automobilistes ne s'arrêtent pas au stop qui débouche de la route de Bois-Chatton sur la route d'Ornex ; il faudrait qu'il soit plus marqué visuellement.

En sa qualité de président de la commission infrastructures, **M. Pesenti** suggère que ce courrier soit renvoyé pour étude auprès de ladite commission.

Mme Castle propose que la police intervienne à nouveau pour verbaliser.

M. Pesenti répond que des contrôles de vitesse et de non-respect du stop ont été faits mais la commune n'est pas la seule à demander des contrôles.

M. Verardi tient à revenir sur le contenu de la lettre qui mentionne également que la commune ne fait rien pour améliorer la situation. Il propose d'informer la population sur toutes les actions qui ont déjà été prises.

Pour **M. Pesenti**, les habitants de Bossy les connaissent bien ; certaines personnes ont été reçues par les membres de la commission. Il tient à rappeler que la route de Collex est une route cantonale, que les radars ne sont installés que si les relevés montrent une réelle nécessité. Pour le département chargé de cette problématique, il n'est pas justifiable en l'état d'obtenir un radar fixe à Bossy. La commune peut continuer à demander des contrôles mais elle ne peut pas faire plus.

Mme Cartier demande s'il ne sera pas possible de mettre en place un appareil qui affiche la vitesse et un « smiley » selon la vitesse.

M. Pesenti répond que la commune possède déjà un appareil indicateur de vitesse similaire ; il est installé périodiquement dans les points stratégiques des villages.

Le Président propose de renvoyer ce sujet en commission infrastructures : **11 voix pour et 1 abstention.**

3. Nomination des président-e-s et vice-président-e-s des locaux de vote pour 2019

Les propositions suivantes sont soumises au vote et approuvées :

Présidente	Isabelle Macheret
Suppléante	Dorothea Noll

Vice-président Michael Kende
Suppléante Danièle Castle

4. Vote d'une délibération relative à un crédit budgétaire supplémentaire de 7'930.- F pour une étude de faisabilité pour l'aménagement et l'estimation du coût d'un accès indépendant pour l'appartement sis au 1^{er} étage de l'ancienne école

A une question de **Mme Noll, M. Ythier** répond que cette étude pourrait démarrer de suite.

La parole n'étant plus demandée, **M. Verardi** donne lecture de ce projet de délibération.

Vu le projet de transformation dans le bâtiment de l'ancienne école afin de permettre de créer un accès indépendant entre les locaux de l'espace de vie enfantine Le Petit Chevalier et l'appartement sis au 1^{er} étage,

Vu que ce bâtiment est inscrit à l'inventaire,

Vu la proposition d'honoraires pour une étude de faisabilité du bureau d'architectes Comte, Berthelot et Neto pour l'aménagement d'un accès indépendant pour le niveau 1 du bâtiment de l'ancienne école.

Vu le préavis favorable de la commission patrimoine en date du 24 septembre 2018

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Maire,

le Conseil municipal décide

1. *D'ouvrir au Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2018 de 7'930 F.*
2. *De comptabiliser ce montant dans le compte de fonctionnement 2018 sur le compte 02200.0.3132.00.*
3. *De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.*

Cette délibération est approuvée à l'unanimité (12 voix).

5. 1^{ère} lecture du budget

M. Ythier tient à remercier le Président pour ses mots bienveillants en préambule de cette séance. Il remercie les commissions et les administrateurs pour l'élaboration de ce budget, ainsi que Danielle Toninato et Yvan Masserey.

A l'aide d'une brève présentation power point, **M. Ythier** propose de présenter ce budget dans les grandes lignes ; la commission des finances en prendra connaissance dans les détails et en présence du comptable. Une proposition de budget est remise à chaque conseiller.

Budget 2019		Comparaison des comptes et budgets		
Charges : (monétaires)	4'230'833	Comptes 2017	Budget 2018	Budget 2019
Amortissements: (non monétaires)	401'130	4'316'628	4'237'612	4'631'963
Bénéfice:	326	TOTAL CHARGES		
		4'838'420	4'235'878	4'632'289
		Revenus : 4'632'289		
		ECARTS	+ 521'792	+1'734
				+326

REVENUS FISCAUX SELON ESTIMATIONS RECUES					
Natures comptables	Libellés	B 2018	Estimations juin 2018	Variations	B 2019 (estimations juin)
40000	Revenus	2'724'120	2'975'096	▲ 250'976	3'014'610
40003	IPC	16'008	32'982	▲ 16'974	32'982
40010	Fortune	529'184	553'288	▲ 24'104	570'078
40020	IS	107'134	96'002	▼ -11'132	96'002
	Total PP:	3'376'446	3'657'368	▲ 280'922	3'713'672
40100	Bénéfice	13'432	19'596	▲ 6'164	19'596
40110	Capital	4'554	3'404	▼ -1'150	3'404
	Total PM:	17'986	23'000	▲ 5'014	23'000
Revenus liés à la péréquation					
		378'602			412'005
		59'704			66'178

Quelques lignes du budget

	B 2018	B 2019	Ecart en F
Salaires	650'000	658'000	8'000
Indemnité Conseil municipal	22'500	25'000	2'500
GIAP	20'150	2'18'853	17'273
Hon. externe administration	60'000	83'000	23'000
Contribution stade Marc Burdet	65'000	74'000	9'000
Entretien bâtiments	45'000	140'000	95'000
Entretien école par tiers	45'000	40'000	-5'000
Entretien routes	100'000	180'000	80'000
Cartes CFF	9'000	28'000	19'000
Ligne U	99'159	99'159	-
Entretien benes	15'000	10'000	-5'000
Traitement des déchets	303'000	255'000	-48'000
Travaux église	14'000	40'000	26'000
Amortissement fibre optique	-	16'000	16'000

Mme Malherbe pose plusieurs questions ; **M. Ythier** y répond comme suit :

- la rubrique de la sortie du Conseil a été diminuée. le montant n'ayant pas été totalement utilisé les années précédentes, la mairie propose de l'adapter mais c'est au Conseil de décider bien sûr.
- Les rubriques assurances ont été regroupées.
- Le budget prévoit un poste honoraires externes qui recouvre des conseillers spécialistes, avocats, ingénieurs (pas de technicien en mairie).

M. Ythier continue la présentation et informe que la participation au groupement intercommunal du stade Marc-Burdet a augmenté suite à l'appel d'offres pour les entretiens. Le budget comprend également la prise en charge du nettoyage des vestiaires.

Il répond à **M. Pfeiffer** que les sommes qui apparaissent en revenus sont des participations du groupement aux frais administratifs et au nettoyage.

M. Ythier explique que la rubrique « entretien bâtiments » comporte, entre autres, les frais d'assainissement des fenêtres de la mairie (vu en commission) ; la mairie a essayé d'obtenir des dérogations mais cela n'a pas été possible.

S'agissant de l'entretien des routes, le budget prévoit essentiellement des réparations sur les routes bétonnées entre autres et également l'éclairage du chemin piétonnier bordant les terrains du stade.

La commission sociale ayant préavisé favorablement cette dépense, des cartes CFF seront mises à disposition de tous les habitants et pas seulement pour les personnes possédant un abonnement ½ tarif. Le risque sera de ne pas vendre toutes les cartes (deux cartes chaque jour de l'année).

M. Ythier indique que la ligne U, qui aurait dû normalement être reprise complètement par le canton, ne le sera pas en 2019 mais vraisemblablement en 2020.

Suite à l'appel d'offres pour la collecte des déchets, des économies sont à signaler sur cette rubrique.

Ce budget tient également compte de l'attribution pour la réfection du toit de l'église Saint-Clément et d'un amortissement pour la fibre optique à Machefer. Les travaux ont pris du retard mais vont débiter encore en 2018.

Il signale encore une demande d'augmentation de la contribution communale au Petit Chevalier qui rencontre une baisse importante de la fréquentation. Des discussions doivent encore avoir lieu afin de définir le montant de cette contribution mais le budget 2019 prévoit déjà une augmentation substantielle.

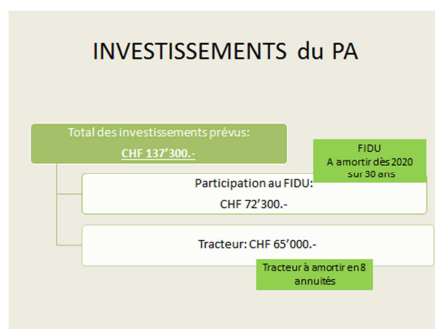
De plus, il indique que le mobilier de la place de jeux au centre communal doit être changé car le matériel n'est plus réparable.

M. Ythier répond à quelques questions de **Mme Noll** en précisant notamment la rubrique de la participation communale à l'état civil, qu'il n'y a plus de subvention communale pour les vélos électriques, ni de subvention cantonale depuis 2019, qu'un chômeur est prévu pour seconder les cantonniers durant quatre à cinq mois au printemps-été.

A une remarque de **M. Verardi, M. Ythier** indique que les frais pour l'entretien de la ferme sont regroupés dans une autre rubrique.

Pour terminer, il passe aux investissements.

- Participation au FIDU (Fonds intercommunal du développement urbain) qui sert à financer les travaux publics liés à la création de nouveaux logements et les nouvelles classes d'école.
- Remplacement du petit tracteur car l'actuel est vétuste.



M. Kende constate que les revenus ont augmenté et que les charges ont suivi.

C'est juste, en effet, répond **M. Ythier** la commune a reçu des prévisions de recettes supérieures. Les chiffres actuels ont l'air d'être plus proches de la réalité que ceux des budgets précédents.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** propose de renvoyer le projet du budget 2019 en commission des finances, ce qui est accepté à l'unanimité.

6. Communications de la mairie

6.1 Ecole

Mme Favre rapporte que le nombre d'élèves fréquentant l'école de Collex-Bossy s'élève à 153, huit de moins que lors de la rentrée 2017-2018, pour un total de sept classes. Elle précise que le pavillon est dorénavant utilisé comme salle pour les cours d'appui.

6.2 Transports publics

M. Roch se réfère à une question de M. Kende posée lors de la séance plénière du mois de septembre concernant les transports pour le collège des Colombières suite au changement d'horaires initié par les TPG. A partir de décembre, il y aura moins d'attente pour les élèves vu qu'il y aura un bus toutes les 15 minutes.

Il tient à préciser que ce sont aux écoles de s'adapter aux horaires des TPG (qui sont en ligne avec les CFF) et non l'inverse.

Suite au changement d'horaire, un rendez-vous sera fixé avec les TPG afin de régler les détails de la communication à la population.

M. Roch répond à **Mme Westeel** qu'il n'est pas prévu de séance publique mais plutôt une information par le biais d'un tous ménages.

Suite à une question de **M. Steimer, M. Ythier** précise que la ligne Z ne disparaît pas, elle est modifiée. Cette ligne n'ira plus à la place des Nations ni à Cornavin ; elle ira à Colovrex puis à la gare des Tuileries à Bellevue et à celle de Genthod Bellevue. Rabattre les lignes de bus sur celle des trains fait partie du plan d'action des transports collectifs pour la mise en service du Léman Express.

M. Steimer pense que cela ne convient pas forcément à tous les usagers ; y-a-t-il une action à entreprendre ?

M. Ythier répond que des discussions sont en cours depuis de nombreux mois. Il est toujours possible de protester mais ces modifications font partie d'un plan difficile à modifier puisque liées à la mise en service du Léman Express.

Le U fait également partie du processus : il y aura la possibilité de prendre le train à la gare de Versoix ou aux Tuileries avec une fréquence de 15 minutes ce qui est une amélioration de la desserte. Les temps de parcours de Collex-Bossy à Cornavin seront raccourcis avec un transbordement nécessaire pour les utilisateurs du Z ou du U ; une nouvelle ligne 20 sera instituée de Colovrex jusqu'à Place de Neuve ce qui permettra de suppléer à l'absence du Z. A cet arrêt de Colovrex, il y aura également le V qui se rendra directement à l'aéroport.

M. Ythier répond à **M. Verardi** que la ligne 20 sera mise en service en décembre. La mairie n'a pas encore tous les détails mais les obtiendra prochainement.

La mairie est en contact avec les TPG afin d'obtenir le plus de renseignements possibles et pouvoir ainsi informer la population.

M. Ythier cite l'exemple du Collège Sismondi qui, par la desserte par le train, sera plus rapidement accessible que par le bus. En effet, les étudiants prendront le bus Z jusqu'à la gare des Tuileries puis le Léman Express jusqu'à Sécheron. Leur trajet sera plus court d'autant plus qu'avec tous les travaux qui vont se dérouler au Grand-Saconnex, le trafic routier sera perturbé.

6.3 Piscine intercommunale

M. Roch informe du projet de piscine intercommunale à Meyrin. Il s'agit d'un bassin de 50 mètres et d'une patinoire couverts. Ce projet concerne toutes les communes de la rive droite et une fondation de droit public gèrerait tout ce projet pour un investissement de 30 millions de francs. Le FI (Fonds d'infrastructures) prendra trois millions à sa charge, le casino de Meyrin cinq, et un emprunt de 22 millions serait contracté auprès d'une banque.

Les communes ne devraient pas investir pour la construction mais pour le fonctionnement avec un coût net annoncé de 2,5 millions par année, des privés prendraient à leur charge 800'000.- F par an donc il resterait 1,7 million à charge des communes. Une répartition sera faite entre les communes selon des critères tels que l'éloignement de la piscine, la capacité financière et le nombre d'habitants. Pour Collex-Bossy, il faut s'attendre à une charge d'environ 10'000.- F p/an.

La piscine fait partie d'un plan localisé de quartier. Il sera ensuite demandé aux conseillers municipaux de prendre position. **M. Roch** rajoute que les Exécutifs des communes concernées sont favorables à ce projet.

Pour répondre à **M. Pesenti**, **M. Roch** confirme qu'un prix préférentiel sur l'accès aux bassins devrait être probablement offert aux habitants des communes qui participeront au projet.

Le Président propose que ce sujet soit renvoyé pour étude en commission loisirs : **accepté à l'unanimité.**

6.4 PLQ Route de l'Etraz

M. Ythier demande qu'une commission urbanisme soit convoquée afin de présenter ce plan localisé de quartier ; un représentant de l'Etat sera invité. Il est à préciser que l'enquête publique débute en novembre après la commission et une information publique est prévue à fin janvier – début février 2019.

6.5 Stratégie intercommunale

Le 22 novembre à Genthod, il y aura une présentation officielle de la démarche territoriale novatrice et inédite entreprise par les communes de Bellevue, Collex-Bossy, Genthod et Versoix en collaboration avec l'Etat de Genève. Cette démarche ne se substitue pas au plan directeur communal mais permet d'avoir une vision d'ensemble de l'avenir de notre région.

Les membres du Conseil vont recevoir l'invitation en bonne et due forme.

7. Communications des commissions

7.1 Commission infrastructures

Nettoyage des bois

M. Pesenti remercie les personnes qui ont participé à cet événement ; malheureusement le nombre de volontaires est en baisse. Les participants à cette action ont trouvé plusieurs objets insolites dans le canal de Collex une moto, un scooter et deux vélomoteurs. A la route de la Vieille-Bâtie, il faut déplorer la présence de sacs d'ordures ménagères et cela a été constaté à plusieurs reprises depuis plusieurs semaines mais il n'a pas été possible de trouver un indice permettant de trouver le contrevenant.

Modification du passage à piétons devant l'école

M. Pesenti signale que plusieurs parents estiment ce nouvel aménagement dangereux.

M. Roch indique qu'un rendez-vous sera fixé avec la DGT (Direction générale des transports) à ce sujet.

M. Ythier tient à préciser que la commune s'était opposée à cette modification. Des nouvelles normes ont été mises en place et si l'Etat ne modifiait pas cet aménagement, il pourrait être jugé responsable si un accident survenait à cet endroit.

M. Pesenti demande que lors de ce rendez-vous, il soit aussi mentionné que les personnes qui arrivent avec des poussettes à la hauteur de la ferme Gindre Constantin n'ont pas assez d'espace pour manœuvrer dans de bonnes conditions.

Mme Malherbe rajoute que le représentant de la DGT devrait être sur le site de 7h30 à 8h15 au moins afin d'avoir une bonne vision de la problématique.

7.2 Commission culture et information

Mme Westeel indique que le programme culturel 2019 a été établi non sans difficulté. Suite au départ de Mme Dutour, il a fallu clarifier certaines actions entre la commission et la mairie.

7.3 Commission sociale

Mme Macheret tient à rappeler le goûter des aînés qui se déroulera le 13 novembre prochain dans la salle communale.

8. Propositions individuelles et questions**8.1 Bâtiment de l'ancienne poste à la route de Vireloup 110**

Mme Malherbe demande si la mairie peut apporter des renseignements sur l'avancement du dossier lié au recours.

M. Roch répond que le dossier suit son cours et qu'il n'y pour l'instant rien à signaler.

Mme Malherbe s'enquiert de l'envoi de la réponse aux pétitionnaires.

Mme Favre répond par l'affirmative et le document se trouve d'ailleurs déjà sur CMnet.

M. Roch rajoute que le physiothérapeute signera le bail le 9 octobre.

8.2 Fête de la pomme

Mme Noll informe que la Fête de la pomme aura lieu ce week-end.

8.3 Local de vote

Mme Noll tient à revenir sur les votations du 23 novembre où les habitants ont été appelés à élire un nouvel adjoint suite au départ de Mme Dutour. Durant cette matinée, plusieurs personnes se sont adressé à elle en s'interrogeant sur la légalité du stand d'un candidat proposant cafés-croissants ; ce stand ne semblant pas respecter la distance légale par rapport au local de vote. **Mme Noll** n'avait pas la réponse car elle ne connaît pas les règles à ce sujet.

Mme Macheret a également été interpellée sur le même sujet. Elle a téléphoné au service des votations qui lui a répondu qu'une demande écrite par le candidat aurait dû leur parvenir et que ce stand aurait dû se tenir à 20 mètres du local de vote.

Elle a également demandé s'il était possible de faire recours et il lui a été répondu par l'affirmative dans un délai de six jours. Elle précise qu'en ce qui concerne le deuxième candidat, il n'a pas souhaité qu'un recours soit initié par les membres de son parti. L'essentiel étant, selon lui, qu'une personne vienne rapidement en mairie prendre la place laissée vacante.

Les personnes qui se sont plaintes auprès de **Mme Macheret** ont reçu l'information selon laquelle elles pouvaient faire recours.

8.4 Laiterie de Bossy

Mme Noll informe que les agriculteurs lui ont demandé si la commune avait toujours un intérêt pour l'acquisition de ce bâtiment.

8.5 Fermage des terrains communaux

Mme Macheret demande quelle est l'échéance de ces fermages et si la mairie va en informer tous les agriculteurs.

La mairie va vérifier l'échéance exacte et après un affichage public comme il est d'usage, l'attribution des deux terrains communaux aura lieu par tirage au sort lors d'une séance du Conseil.

8.6 Vols dans la commune

M. Steimer signale le vol de plusieurs vélos à Collex et à Bossy.

8.7 Visite du chantier de l'aile est de l'aéroport

Le Président informe qu'il s'est rendu, accompagné par Mme Macheret, à la visite organisée par l'aéroport. Des flyers sont remis à l'attention des membres du Conseil.

C'est un nouveau terminal qui va recevoir les gros porteurs. La question du bruit a été posée mais il semble qu'il ne sera pas en augmentation car les avions vont « rouler » au pas. Pour obtenir l'autorisation de construire le nouvel espace, l'aéroport a eu des contraintes importantes. Il y aura six portes d'embarquement, c'est un bâtiment tout en longueur et en biais étant donné l'existence des bâtiments voisins. L'exploitation est prévue dans deux ans environ.

Mme Macheret dit qu'il semblerait que ces avions soient moins bruyants que les autres ; **Mme Castle** émet des doutes à ce sujet.

8. *Naturalisations ordinaires, huis clos*

Le Président prononce le huis clos.

La séance publique est levée à 21h50.

Le secrétaire du Conseil municipal
Tiziano Verardi

Le président du Conseil municipal
Gyl Vigneron

La secrétaire de mairie
Danielle Toninato